

ANNULATION

De l'assemblée publique de consultation

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **URB 299.3** : Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme N°URB-299 afin d'y intégrer un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur des Surlargeurs du Canal de Soulanges correspondant aux terrains situés entre l'A-20, l'emprise du Canal et la route 201
- **URB 300.34** : Règlement modifiant le règlement de zonage n°URB-300 afin d'établir la concordance avec le règlement n°URB-299.3 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme
- **URB 304.1** : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble N°URB-304 afin de retirer l'aire PAE-03 des aires assujetties au règlement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

L'assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement qui devait se tenir le 6 septembre 2023 à 18h30, au pavillon Wilson sis au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac est annulée et sera reportée à une date ultérieure.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 31 août 2023.



Chantale Joncas
Directrice générale adjointe et assistante-greffière